



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9485^e séance

Lundi 27 novembre 2023, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Geng Shuang	(Chine)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Hoxha
	Brésil	M. França Danese
	Émirats arabes unis	M. Abushahab
	Équateur	M. Montalvo Sosa
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M. de Rivière
	Gabon	M. Biang
	Ghana	M. Abudu-Birresborn
	Japon	M. Ishikane
	Malte	M ^{me} Gatt
	Mozambique	M. Fernandes
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
	Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix, M. Khaled Khiari, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Khiari.

M. Khiari (*parle en anglais*) : Le 21 novembre, à 22 h 42, heure locale, la République populaire démocratique de Corée a lancé une fusée Chollima-1 chargée du satellite de reconnaissance Malligyong-1 depuis la station de lancement de satellites de Sohae. L'Administration nationale des technologies aérospatiales de la République populaire démocratique de Corée a annoncé que la fusée avait volé normalement le long de la trajectoire de vol prédéfinie et que le satellite était entré en orbite à 22 h 54. Elle a également indiqué que la République populaire démocratique de Corée lancerait plusieurs satellites de reconnaissance dans un court laps de temps. Cela fait suite aux tentatives infructueuses du 31 mai et du 24 août, qui utilisaient aussi la fusée Chollima-1.

Les lancements de la République populaire démocratique de Corée représentent un risque grave pour l'aviation civile et le trafic maritime internationaux. Si elle a envoyé une notification préalable au lancement aux garde-côtes japonais, la République populaire démocratique de Corée n'a pas adressé de notifications relatives à la sécurité aérienne ou maritime à l'Organisation maritime internationale, à l'Organisation de l'aviation civile internationale ou à l'Union internationale des télécommunications. Même si les États souverains ont le droit de tirer profit d'activités spatiales pacifiques, les résolutions du Conseil de sécurité en la matière interdisent

expressément à la République populaire démocratique de Corée de procéder à des lancements utilisant la technologie des missiles balistiques.

Le 21 novembre, le Secrétaire général a fermement condamné le lancement d'un nouveau satellite militaire utilisant la technologie des missiles balistiques. Il a appelé une nouvelle fois la République populaire démocratique de Corée à s'acquitter pleinement de ses obligations internationales au titre de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à reprendre le dialogue sans précondition en vue de parvenir à une paix durable et à la dénucléarisation complète et vérifiable de la péninsule coréenne.

La République populaire démocratique de Corée continue de mettre en œuvre son plan militaire quinquennal, dévoilé en janvier 2021. Il convient de rappeler que la mise au point d'un satellite de reconnaissance militaire figurait dans ce plan, de même que divers autres systèmes d'armes, y compris des armes nucléaires dites tactiques.

Le 27 septembre, la République populaire démocratique de Corée a adopté un amendement constitutionnel qui inscrit sa politique en matière de forces nucléaires dans la Constitution. Ainsi, la République populaire démocratique de Corée n'a cessé de démontrer sa ferme intention de poursuivre ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques, en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous appelons de nouveau la République populaire démocratique de Corée à s'abstenir de toute action de ce type.

La multiplication des discours sur le nucléaire dans la péninsule coréenne est très préoccupante. Le Secrétaire général a toujours souligné que la seule façon d'empêcher le recours aux armes nucléaires était de les éliminer. Tous les États doivent renforcer le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires mis en place au fil des décennies, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui n'est pas encore entré en vigueur, et renouveler leur engagement à cet égard.

En attendant la dénucléarisation complète et vérifiable de la péninsule coréenne, il est impératif que la République populaire démocratique de Corée maintienne le plus haut niveau de sûreté dans ses installations nucléaires.

Compte tenu de la montée des tensions dans la péninsule coréenne, il est essentiel de rétablir les canaux de communication et les voies de sortie, en particulier entre les entités militaires. Il est indispensable de faire

preuve d'un maximum de retenue pour éviter les accidents involontaires ou les erreurs d'appréciation.

Nous appelons les membres du Conseil de sécurité à s'unir et à envisager des mesures pratiques pour mettre fin à la tendance négative actuelle, en utilisant pleinement les outils que sont le dialogue, la diplomatie et la négociation, tout en respectant toutes les résolutions du Conseil de sécurité.

Par ailleurs, je voudrais souligner une fois de plus les préoccupations concernant la situation humanitaire en République populaire démocratique de Corée. L'ONU est prête à appuyer les efforts déployés par la République populaire démocratique de Corée pour répondre aux besoins fondamentaux de sa population vulnérable. Nous continuons de suivre de près l'assouplissement des restrictions frontalières de la République populaire démocratique de Corée, et nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à autoriser le retour et les rotations sans entrave de la communauté internationale, y compris les coordonnateurs résidents et d'autres membres du personnel des Nations Unies recruté sur le plan international. Un retour collectif pourrait influencer positivement sur le soutien apporté par la communauté internationale au peuple de la République populaire démocratique de Corée, y compris la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Khiari de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé au Conseil sur cette grave menace contre la paix et la sécurité internationales.

Maintes fois, le Conseil a exhorté la République populaire démocratique de Corée à en finir avec ses programmes d'armes de destruction massive et de missiles balistiques. Maintes fois, nous avons demandé à Pyongyang de renoncer à la provocation et d'opter pour la négociation. Maintes fois, nous avons ouvert la porte à une diplomatie sincère, mais la République populaire démocratique de Corée a toujours ignoré purement et simplement ces appels, préférant enfreindre sans vergogne nombre de résolutions du Conseil de sécurité. Le tir d'un lanceur spatial utilisant la technologie des missiles balistiques, le 21 novembre, n'est même pas la dernière en date d'une longue liste de violations de ce genre. Dès

le lendemain, Pyongyang a procédé à un nouveau tir de missile balistique.

Outre ces deux tirs, la République populaire démocratique de Corée a tiré trois lanceurs de satellite et 29 missiles balistiques, dont quatre missiles balistiques intercontinentaux pour la seule année en cours. À présent, un satellite de reconnaissance nord-coréen est effectivement en orbite. Contrairement à ce que nous entendons peut-être aujourd'hui, la République populaire démocratique de Corée n'agit pas en réponse aux activités militaires des États-Unis ou de leurs alliés. Non, elle a clairement exposé ses motivations. La République populaire démocratique de Corée tente sans scrupules d'avancer dans la mise au point de ses vecteurs d'armes nucléaires en mettant à l'essai des techniques employées pour les missiles balistiques, en violation flagrante des résolutions du Conseil. Ce comportement irresponsable et illégal menace l'ensemble des voisins de la République populaire démocratique de Corée et tous les États Membres. Comme M. Khiari nous l'a dit, cette mesure n'a fait l'objet d'aucune notification.

Le Conseil est chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales. La République populaire démocratique de Corée porte atteinte à cette autorité. Toutefois, c'est la manière dont nous réagissons qui fait en fin de compte notre crédibilité. Or, il y a deux membres permanents qui refusent de condamner ce tir dangereux, avec le risque d'escalade qu'il comporte, comme ceux qui l'ont précédé. Au contraire, en juillet, de hauts responsables russes et chinois ont assisté à un défilé militaire nord-coréen. Ils ont participé aux réjouissances avec un Kim Jong Un qui a fait une démonstration de son programme de missiles balistiques, expressément interdit par le Conseil, où ils occupent un siège permanent. Comme si cela ne suffisait pas, la Russie est en train d'élargir sa relation militaire avec la République populaire démocratique de Corée, qui pourrait inclure, d'après Poutine lui-même, une assistance à la Corée du Nord pour mettre au point plus de satellites comme celui qui a été lancé la semaine dernière. Par ailleurs, selon nos informations, la République populaire démocratique de Corée a fourni plus de 1 000 conteneurs de matériel militaire et de munitions qui serviront à appuyer la Russie dans la guerre terrible qu'elle livre à l'Ukraine.

Combien de fois encore nous faudra-t-il nous réunir pour des séances d'information comme celle-ci avant que la Russie et la Chine se joignent à nous afin d'exiger de la République populaire démocratique de Corée qu'elle abandonne ses programmes d'armes de destruction

massive et de missiles balistiques ? Que leur faut-il de plus pour condamner les programmes illégaux d'armes de destruction massive et de missiles balistiques de Pyongyang et le réseau mondial d'achat qui les alimente ? Pour leur part, les États-Unis continuent d'appeler au dialogue sur tous les sujets avec la République populaire démocratique de Corée, sans conditions préalables. La République populaire démocratique de Corée peut choisir le moment et le sujet, mais elle doit faire ce choix.

Au cours des dernières semaines, nous avons su trouver un terrain d'entente sur des questions d'intérêt commun relatives à la paix et à la sécurité mondiales. Il devrait en être de même pour la question à l'examen. Aujourd'hui, nous demandons au Conseil d'encourager une fois encore la République populaire démocratique de Corée à se concentrer moins sur la constitution d'un arsenal et plus sur la constitution de réserves alimentaires pour la population nord-coréenne, qui souffre de graves difficultés économiques et de malnutrition sévère, et à accepter l'aide proposée par l'ONU. Le Conseil doit exhorter la République populaire démocratique de Corée à choisir la voie de la diplomatie, et assumer la responsabilité qui lui incombe de maintenir la paix et la sécurité internationales et de défendre le régime mondial de non-prolifération.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé.

Le 21 novembre, après deux tentatives infructueuses, la République populaire démocratique de Corée a lancé un satellite de reconnaissance militaire. Nous condamnons ce tir, qui constitue une nouvelle surenchère et signe un mépris total de multiples résolutions du Conseil de sécurité. Il s'agissait de la troisième tentative en six mois. Ce ne sont toutefois pas les seules violations commises par la République populaire démocratique de Corée, qui a déjà tiré près de 30 missiles balistiques, dont plusieurs missiles balistiques intercontinentaux (MBI). Le régime continue d'investir dans ses capacités militaires, sans se cacher, et même dans une logique de provocation, cherchant la déstabilisation et l'escalade et mettant toute la région en danger. À cet égard, nous partageons les préoccupations des pays de la région et demeurons inquiets des accidents et des erreurs d'appréciation que toutes ces actions militaires et ces tendances persistantes pourraient entraîner.

La propagande et les récits fallacieux du régime présentent le lancement comme un pur exercice de légitime défense. En réalité, l'envoi de tels satellites dans l'espace peut lui donner des occasions supplémentaires de mettre au point des technologies utiles pour ses programmes de

missiles balistiques et d'armes nucléaires, y compris pour la rentrée de têtes nucléaires dans l'atmosphère.

La République populaire démocratique de Corée n'est menacée par aucun de ses voisins ni personne d'autre dans le monde. Elle est seulement et constamment sous la menace de son propre régime, de ses politiques incendiaires et dangereuses, de ses mauvais choix, qui affament la population du pays, et de sa paranoïa effrayante, qui fait d'elle un paria. La communauté internationale ne cesse de montrer qu'elle veut aider et n'épargne aucun effort pour proposer une aide humanitaire à l'intention du peuple nord-coréen, qui est l'otage de ses propres dirigeants dans un pays qui tient plutôt de la prison à ciel ouvert.

Les agissements de la République populaire démocratique de Corée et son discours de plus en plus virulent constituent une menace directe pour la région et pour la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne, de même qu'une atteinte flagrante au régime mondial de non-prolifération. Le Conseil de sécurité se doit donc d'y répondre. En effet, le cas nord-coréen illustre parfaitement les conditions dans lesquelles il est nécessaire de prendre d'urgence des mesures préventives claires avant que la situation n'empire, avant que ce qui est dit sans détour ne soit fait au grand jour. Le régime ne cache pas ses intentions et, face à l'inaction du Conseil, il ne se gêne pas pour les mettre à exécution, bien qu'il s'agisse d'actes illégaux, dangereux et de nature à entraîner une escalade.

Il s'est passé tant de choses depuis que le Conseil de sécurité a cessé de prendre au sérieux la question de la République populaire démocratique de Corée et qu'il n'a plus été capable de préserver le terrain d'entente qu'il cultivait depuis des années. En 2016, la Corée du Nord n'avait pas encore tiré de missile balistique intercontinental. Depuis lors, elle a mis au point et tiré trois types de MBI et met à présent en orbite des satellites dont elle pourrait se servir pour mieux viser ses voisins. La perspective est effrayante et nul dans la région ou ailleurs n'a rien à y gagner. Pourtant, le Conseil garde un silence surprenant. Il s'ensuit une absence totale de progrès en matière de démilitarisation et la possession d'armes modernes et de satellites en plus grand nombre par un régime plus dangereux et plus agressif.

La République populaire démocratique de Corée enfreint aussi le régime de sanctions, et nous savons que cela ne peut pas se faire seul. Nous condamnons toutes les démarches tendant à lui donner une marge de manœuvre à des fins militaires et nucléaires, qui non seulement contreviennent au régime de sanctions et aux normes internationales mais attisent également les tensions dans

la péninsule coréenne et exacerbent ailleurs les menaces à la paix et à la sécurité, y compris sur notre continent européen. Pareils agissements appellent un examen méticuleux et l'application du principe de responsabilité. Lorsque des résolutions ne sont pas respectées, que des règles sont enfreintes, que des sanctions ne sont pas appliquées et que des mesures et des politiques aboutissent à des menaces, la responsabilité d'agir incombe au premier chef au Conseil de sécurité. Il y a déjà manqué à plusieurs reprises dans le cas de la Corée du Nord. Nous déplorons vivement cette mauvaise approche. Protéger la République populaire démocratique de Corée revient à lui donner les moyens de poursuivre son programme nucléaire et un blanc-seing pour continuer de renforcer ses capacités militaires et de menacer ses voisins.

Les membres du Conseil dans leur majorité insistent pour qu'il agisse face à l'attitude irresponsable de la République populaire démocratique de Corée. Ils ne sont pas entendus. Nous risquons de regretter cette inaction persistante. Si nous ne voulons pas que la République populaire démocratique de Corée croie qu'elle peut s'en tirer à bon compte, si nous ne voulons pas lui donner à penser que les outils diplomatiques sont inutiles, et si nous ne voulons pas que les violations nord-coréennes servent de modèle à d'autres États voyous et tournent en dérision le Conseil de sécurité, nous devons agir et réagir promptement et efficacement à ce comportement irresponsable. Le Conseil l'a déjà fait par le passé, et il existe aujourd'hui d'autant plus de raisons d'agir. Et par la voie d'une diplomatie collective et préventive, il doit veiller à ce que le régime mette fin de manière complète, transparente, globale et irréversible à ses programmes d'armes de destruction massive et de missiles balistiques et à son programme nucléaire. C'est la seule solution.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Khaled Khiari, Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, de son exposé éclairant.

L'Équateur condamne fermement le lancement d'un satellite de reconnaissance militaire par la République populaire démocratique de Corée le 21 novembre. Ce lancement est un nouvel acte de provocation qui constitue une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité, sape l'architecture internationale de désarmement et de non-prolifération et exacerbe les tensions dans la région. En outre, la République populaire démocratique de Corée a procédé cette année à un nombre record d'essais de missiles balistiques, comme nous l'a confirmé le Sous-Secrétaire général Khiari, des essais face auxquels

le Conseil de sécurité a été incapable de réagir et de prendre des mesures concrètes.

Les États Membres, en particulier les coauteurs de deux des projets de résolution récemment adoptés par la Première Commission, à savoir le projet de résolution A/C.1/78/L.55, intitulé « Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace », et le projet de résolution A/C.1/78/L.53, intitulé « Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier », devraient promouvoir la mise en œuvre de ces textes, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques, et limiter le risque d'une course aux armements dans l'espace afin d'éviter que celui-ci ne devienne le théâtre d'affrontements militaires.

En vertu de l'Article 25 de la Charte des Nations Unies, les Membres de l'Organisation conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité. C'est pourquoi ma délégation appelle une nouvelle fois la République populaire démocratique de Corée à respecter et à mettre en œuvre les obligations qui lui incombent en vertu de la Charte et des résolutions du Conseil, et l'exhorte à s'abstenir de tout nouveau lancement de satellites de reconnaissance militaire ou de missiles balistiques et à mettre immédiatement un terme à son programme de mise au point d'armes nucléaires.

Pour terminer, je réaffirme la détermination de l'Équateur à contribuer à un dialogue de bonne foi et à la coopération, dans lesquels toutes les parties directement impliquées doivent s'engager sans délai, afin de parvenir à une solution diplomatique et politique à la situation dans la péninsule coréenne.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Khiari pour son exposé.

Le 21 novembre dernier, après deux tentatives infructueuses en mai et en août, la Corée du nord a annoncé le placement en orbite d'un satellite de reconnaissance militaire. Ce lancement témoigne de la poursuite, par la Corée du Nord, d'activités contraires à ses obligations internationales. Le lancement de cet engin spatial recourt à des technologies balistiques, ce qui témoigne des progrès préoccupants réalisés par la Corée du Nord dans son programme illicite de missiles balistiques. Il s'agit d'une nouvelle violation manifeste des résolutions du Conseil.

La Corée du Nord a accentué ces derniers mois sa rhétorique nucléaire. En septembre dernier, elle a réformé sa Constitution pour y inscrire la détention de l'arme nucléaire. Les autorités de Pyongyang appellent, de façon

récurrente, à accroître de manière exponentielle l'arsenal nucléaire nord-coréen. Ces provocations contribuent à l'accroissement des tensions régionales et internationales. Elles constituent un défi direct pour l'intégrité du régime international de non-prolifération comme pour l'autorité du Conseil de sécurité. Celui-ci ne peut rester silencieux face à ces violations.

Nous regrettons que des membres permanents du Conseil, États dotés d'armes nucléaires au sens du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, affichent publiquement leur soutien aux programmes illicites de la Corée du Nord. Le Conseil doit faire preuve d'unité et réaffirmer l'obligation de mettre en œuvre ses propres résolutions. Cette obligation s'applique à la Corée du Nord, comme à l'ensemble des États Membres de l'ONU. À cet égard, nous ne pouvons que rappeler notre préoccupation au sujet des transferts d'armes mutuels entre la Corée du Nord et la Fédération de Russie. Ceux-ci constituent des violations de l'embargo mis en place par les résolutions du Conseil et un soutien direct au régime nord-coréen dans ses activités de prolifération.

La France appelle de nouveau la Corée du Nord à se conformer à ses obligations internationales. Elle l'invite à choisir la voie de la diplomatie et de répondre aux propositions de dialogue qui lui ont été faites pour engager des discussions en vue de l'abandon complet, irréversible et vérifiable de ses programmes d'armes de destruction massive et de missiles balistiques.

Elle appelle enfin la Corée du Nord à donner la priorité au bien-être de sa population plutôt que de consacrer ses maigres ressources au développement de son arsenal nucléaire, en accélérant la réouverture de ses frontières et le retour des acteurs humanitaires.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé.

Je tiens tout d'abord à condamner avec la plus grande fermeté ce nouveau tir effectué par la Corée du Nord en recourant à la technologie des missiles balistiques, en violation de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité. Il est particulièrement consternant que cet acte irréfléchi ait été commis alors que, aux séances du Conseil consacrées à cette question en juin et en août (voir S/PV.9336 et S/PV.9398), la plupart des membres du Conseil, ainsi que le Secrétaire général, ont continué d'appeler la Corée du Nord à ne pas procéder à de nouveaux tirs. Les nombreuses actions illégales de la Corée du Nord, y compris le dernier tir en date recourant à la technologie

des missiles balistiques, qui a survolé directement l'archipel japonais, représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales et compromettent gravement le régime mondial de non-prolifération. Le Japon se joint au Secrétaire général pour condamner fermement le dernier lancement effectué par la Corée du Nord.

Rappelons ce qui constitue le fondement de notre discussion d'aujourd'hui. Nous ne sommes pas réunis ici pour débattre du droit d'utiliser l'espace ou du droit de légitime défense. L'intitulé même du point de l'ordre du jour l'indique clairement : nous sommes réunis ici pour garantir la non-prolifération des armes de destruction massive. Le Conseil a adopté à l'unanimité de nombreuses résolutions obligeant la Corée du Nord à s'abstenir de procéder à tout nouveau tir recourant à la technologie des missiles balistiques, car cela contribue à la mise au point par le pays de vecteurs d'armes nucléaires et constitue une grave menace pour la paix et la sécurité de la région et au-delà. Soyons clairs quant à notre responsabilité collective en matière de non-prolifération des armes de destruction massive et ne tombons pas dans les ambiguïtés de la rhétorique politique. Nous ne devons pas nous laisser abuser par les tentatives de la Corée du Nord de justifier son ambition de poursuivre ses programmes illégaux d'armes de destruction massive. Le Conseil doit faire front commun sur les questions de non-prolifération. J'exhorte tous les membres du Conseil à réaffirmer leur attachement au régime mondial de non-prolifération, que nous devons tous privilégier et faire respecter.

La Corée du Nord continue de faire fi de ses obligations internationales et de les rejeter en poursuivant ses ambitions militaires conformément à son plan quinquennal. Ses actes traduisent son mépris pour le Conseil et la Charte des Nations Unies. Il est grand temps que les membres responsables du Conseil rétablissent l'unité qu'ils ont affichée en 2017 et honorent leur engagement à s'opposer résolument à la prolifération. Sinon, nous ne ferons qu'envoyer le mauvais message, non seulement à Pyongyang, mais aussi au monde entier, y compris aux proliférateurs potentiels.

À la lumière des clivages de plus en plus profonds au sein de la communauté internationale sur les approches à l'égard du désarmement nucléaire, mais aussi de la détérioration des conditions de sécurité, la communauté internationale doit exprimer sa profonde inquiétude devant cet acte irresponsable de la Corée du Nord et y répondre par des mesures fortes.

Le Japon appelle une fois de plus tous les États Membres à appliquer intégralement les résolutions sur la

question. À cet égard, les transferts d'armes de la Corée du Nord à la Russie, qui constituent une violation directe des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, sont absolument inacceptables. Non seulement ces transferts aggraveraient la situation en Ukraine, mais ils porteraient également gravement atteinte au régime de non-prolifération. De surcroît, nous sommes extrêmement préoccupés par l'éventualité d'un transfert à la Corée du Nord de technologies liées au nucléaire ou aux missiles balistiques, qui menacerait encore davantage la paix et la stabilité de la région, ainsi que celle du monde entier. Nous appelons la Corée du Nord et la Russie à respecter les obligations que leur imposent toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à cesser immédiatement toutes les activités menées en violation de celles-ci.

Pour terminer, le Japon exige que la Corée du Nord respecte immédiatement et intégralement toutes les résolutions pertinentes, emprunte la voie diplomatique et reprenne un dialogue de fond. La voie du dialogue reste ouverte. Le monde nous regarde et se demande si nous, dans cette salle, sommes capables d'assumer notre responsabilité.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie de son exposé très instructif le Sous-Secrétaire général Khiari.

L'avancement en cours et incessant des programmes nucléaires et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée est illégal et profondément préoccupant. Le pays a effectué quatre tirs de missiles balistiques intercontinentaux au cours de la seule année 2023.

Nous nous réunissons aujourd'hui à la suite du dernier lancement en date d'un satellite de reconnaissance militaire par la République populaire démocratique de Corée, en violation de multiples résolutions du Conseil de sécurité et malgré les nombreux appels internationaux lui demandant de s'abstenir de tels actes. Il s'agit d'une menace pour la paix et la sécurité internationales, que nous condamnons dans les termes les plus forts. Malte reste fermement convaincue que ces actions aggravent les tensions et déstabilisent encore plus la région. Elles font peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales et affaiblissent le régime mondial de non-prolifération.

Il semble que le lancement ait réussi à placer le satellite en orbite. En soi, c'est déjà un motif de grande inquiétude mais, de façon encore plus inquiétante, l'agence spatiale de ce pays a déclaré que le lancement

« contribuera véritablement au net renforcement de la préparation des forces armées de la République à la guerre ». Elle a ajouté qu'elle lancerait de nombreux satellites de reconnaissance dans un avenir proche. Le Conseil ne peut pas rester silencieux ou fermer les yeux devant pareille situation.

Malte s'inquiète vivement du fait que la République populaire démocratique de Corée ait pu obtenir des conseils techniques d'un autre pays afin de pouvoir mener à bien ce lancement. C'est inacceptable en soi, en plus d'être une violation claire des obligations découlant du régime de sanctions concernant la République populaire démocratique de Corée qui est prévu dans la résolution 1718 (2006).

La République populaire démocratique de Corée doit cesser toute confrontation, engager un dialogue constructif avec toutes les parties et respecter les obligations que lui imposent les résolutions du Conseil de sécurité. Elle doit abandonner complètement et de façon vérifiable et irréversible ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques et se conformer à nouveau au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

La persistance des divergences au Conseil et son incapacité à condamner d'une seule voix ces actions n'ont fait qu'enhardir la République populaire démocratique de Corée. Ce dernier lancement le confirme sans ambiguïté. Le Conseil est le garant de la paix et de la sécurité internationales, et il doit donc agir en conséquence.

Malte reste également très préoccupée par la situation humanitaire déplorable et les graves violations des droits humains perpétrées par ce régime. Ces violations sont indissociables de l'avancement de son programme d'armes de destruction massive, et elles ne sauraient être négligées. La réouverture des frontières au personnel humanitaire international est essentielle pour que les organismes des Nations Unies puissent effectuer une évaluation rapide des besoins dans le pays.

Pour conclure, nous réaffirmons que la dénucléarisation de la péninsule coréenne et la paix dans la péninsule ne seront possibles que si la République populaire démocratique de Corée est contrainte de s'abstenir de toute nouvelle provocation et action dangereuse. Nous avons pour cela besoin d'un Conseil de sécurité uni, et nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre plus longtemps.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Sous-Secrétaire général Khaled

Khiari des informations qu'il a données et du point important qu'il a fait sur cette question. Je salue également la présence dans cette salle des Représentants permanents de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée.

Le Mozambique exprime sa vive inquiétude face au lancement du satellite de reconnaissance Malligyong-1 depuis la base de lancement de satellites de Sohae de la République populaire démocratique de Corée, le 21 novembre. Il semble que le lancement du missile ait recouru à la technologie des missiles balistiques.

Il importe de rappeler que la situation dans la péninsule coréenne est extrêmement sensible et qu'il convient d'éviter toute activité susceptible de contribuer à l'aggraver ou à l'envenimer, notamment le lancement d'un satellite de reconnaissance militaire ou l'organisation d'exercices militaires dans la région.

Le Conseil de sécurité a souligné à maintes reprises la nécessité d'un dialogue en vue de parvenir à une paix durable dans la péninsule coréenne et à la dénucléarisation complète et vérifiable de la péninsule. C'est pourquoi nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de respecter toutes les résolutions du Conseil de sécurité et de s'y conformer, de s'engager en faveur de la dénucléarisation et de contribuer au règlement de cette crise persistante dans la péninsule coréenne.

Nous appelons également une nouvelle fois toutes les parties concernées par la question de l'absence de réglementation dans la péninsule coréenne à agir avec la plus grande prudence et la plus grande responsabilité. Il est impératif d'éviter tout acte unilatéral susceptible de saper le climat de détente déjà fragile qui règne dans la région.

La question de la non-prolifération des armes nucléaires est fondamentale, non seulement pour la péninsule coréenne, mais aussi pour le monde entier. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires vise à empêcher la propagation des armes et technologies nucléaires tout en promouvant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et en œuvrant pour le désarmement nucléaire et le désarmement général et complet.

Dans ce contexte, la technologie nucléaire peut jouer un meilleur rôle dans le développement de l'humanité, pour la santé et le bien-être des populations. Cette technologie sert également à produire de l'électricité qui, bien gérée, est une source d'énergie propre et fiable. Il faut cependant veiller à ce que la technologie nucléaire soit utilisée à des fins pacifiques et non à d'autres fins

néfastes, qui entraînent alors insécurité et instabilité au niveau régional, voire mondial.

Le Mozambique réaffirme qu'il convient de multiplier les démarches diplomatiques et de saisir toutes les occasions qui se présentent de convaincre la République populaire démocratique de Corée de renouer un dialogue constructif, en acceptant la bonne volonté de la communauté internationale.

Tout en reconnaissant la nécessité de répondre aux préoccupations sincères des parties en matière de sécurité, le Mozambique appelle tous les membres du Conseil de sécurité à ne pas bloquer, ou hésiter à prendre, toute mesure forte visant à apporter une solution permanente à cette grave menace qui pèse sur la paix et la prospérité de la péninsule coréenne et de la région tout entière.

De fait, les tensions croissantes dans la péninsule coréenne et la détermination de la République populaire démocratique de Corée à continuer de développer ses capacités techniques nous obligent à privilégier la voie du dialogue afin d'instaurer la paix souhaitée dans la région.

Le Mozambique demeure d'avis que le dialogue et les négociations pacifiques sont le meilleur moyen de résoudre les différends dans la péninsule coréenne. Dans cette optique, nous appelons à des mesures pratiques capables d'apaiser les tensions et d'ouvrir un espace pour la diplomatie, sachant combien il est important de rouvrir des canaux de communication et d'inverser la dynamique actuelle. La diplomatie et le dialogue, plutôt que l'isolement, sont les seuls moyens d'avancer.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé, et je salue la participation de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée à la présente séance.

Comme nous l'avons entendu, nous nous réunissons parce que, le 21 novembre, la République populaire démocratique de Corée a tenté pour la troisième fois de lancer un satellite de reconnaissance militaire. Cette tentative, qui a déclenché le système d'alerte local du Japon à Okinawa, obligeant les civils à se mettre à l'abri, a été suivie d'un tir de missile balistique le 22 novembre. Il s'agit là de menaces claires pour la paix et la sécurité internationales, responsabilité principale du Conseil, qui violent de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité.

En outre, ces tirs font suite à des contacts accrus entre la Russie et la République populaire démocratique de Corée, notamment avec la visite de Kim Jong Un au

cosmodrome de Vostochny en septembre, où il a rencontré le Président Poutine. Lorsqu'un journaliste a demandé à ce dernier si la Russie aiderait la Corée du Nord à lancer ses satellites et fusées, le Président Poutine a répondu : « C'est la raison même de notre présence ici. Le dirigeant de la Corée du Nord montre un grand intérêt pour l'espace ». Nous disposons en outre d'informations crédibles selon lesquelles la Russie s'approvisionne en armes auprès de la République populaire démocratique de Corée. Comme l'a dit le Sous-Secrétaire général Khiari, tout cela a des conséquences humanitaires. C'est le peuple nord-coréen qui souffre le plus du détournement des ressources.

Que doit faire le Conseil ? Certains estiment qu'il doit garder le silence et éviter d'envenimer la situation. Mais face à cela, la République populaire démocratique de Corée ne montre aucun signe de retenue. En effet, elle a fait part de son intention de lancer d'autres satellites, et ce, après avoir effectué 29 tirs de missiles balistiques, dont quatre missiles balistiques intercontinentaux, depuis le début de l'année. La République populaire démocratique de Corée a même inscrit ses aspirations nucléaires dans sa Constitution. Que doit-on faire ?

Premièrement, je salue la participation de la République populaire démocratique de Corée à la présente séance. J'espère surtout que son représentant fera part à Pyongyang de nos préoccupations concernant sa population. À cet égard, j'encourage la République populaire démocratique de Corée à rouvrir ses frontières et à rétablir les liens avec les organismes des Nations Unies.

Deuxièmement, le Conseil doit réaffirmer qu'il est pleinement déterminé à lutter contre la prolifération. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à cesser ses livraisons d'armes et à respecter l'engagement public qu'elle a pris de ne pas vendre d'armes à la Russie.

Troisièmement, nous invitons instamment la République populaire démocratique de Corée à cesser ces lancements, à s'engager de nouveau sur la voie du dialogue et à prendre des mesures crédibles en faveur de la dénucléarisation et de la paix dans la péninsule coréenne.

J'encourage le Conseil à montrer qu'il est déterminé à garantir l'application de ses résolutions, et à s'exprimer d'une seule voix pour envoyer un message à la République populaire démocratique de Corée.

M. Hauri (Suisse) : Nous remercions le Sous-Secrétaire général Khiari pour son exposé et saluons la participation des représentants de la République populaire

démocratique de Corée et de la République de Corée à nos délibérations.

La Suisse a observé avec la plus grande inquiétude le lancement par la République populaire démocratique de Corée, après deux tentatives plus tôt cette année, d'un satellite d'observation militaire, en recourant à la technologie des missiles balistiques. Nous notons que ce dernier lancement a été effectué en avance de l'heure indiquée dans l'avis aux autorités japonaises, annulant ainsi tout effet d'avertissement. La Suisse condamne tout tir recourant à la technologie des missiles balistiques, car il constitue une violation des résolutions du Conseil. Le Conseil ne doit pas rester passif face à ces essais qui, conjointement avec le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Je voudrais souligner trois points.

Premièrement, tout tir recourant à la technologie des missiles balistiques constitue une violation du droit international, notamment des résolutions du Conseil de sécurité. Comme évoqué lors de nos séances en juin (voir S/PV.9336) et août (voir S/PV.9406), les questions de la charge de la fusée ou de l'annonce préalable ne sont pas déterminantes dans cette situation. Le Conseil devrait donc condamner ces tirs et y répondre. Nous réitérons notre appel à la République populaire démocratique de Corée à renoncer à toute future tentative de lancement de missiles balistiques.

Deuxièmement, si les obligations qui découlent des résolutions valent en premier lieu pour la République populaire démocratique de Corée, elles s'appliquent également à tous les États, qui sont tenus de mettre en œuvre de manière effective les sanctions du Conseil de sécurité. En plus, en tant qu'États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous sommes tenus de lutter contre la prolifération des armes nucléaires. Des projets de coopération dans les domaines spatial et de l'armement sont par principe incompatibles avec le respect des sanctions du Conseil de sécurité, sauf exemption préalable par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006). La tentative de légitimer le développement du programme nucléaire, par la République populaire démocratique de Corée elle-même ou d'autres États, exige notre vigilance continue. Nous devons nous engager en faveur du désarmement et du maintien du tabou nucléaire.

Troisièmement, n'oublions pas le sort de la population de la République populaire démocratique de Corée. Les violations graves et systématiques des droits humains

et l'impunité des auteurs doivent cesser. Nous saluons les signes d'assouplissement des lourdes restrictions mises en place par la République populaire démocratique de Corée en lien avec la pandémie. Ces restrictions constituent un obstacle majeur à l'aide humanitaire, ainsi qu'au respect et à l'exercice des droits humains. L'ouverture des frontières de la République populaire démocratique de Corée doit aller de pair avec un accès rapide, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire. Pour y parvenir, l'entrée en République populaire démocratique de Corée du personnel international est essentielle.

Le Conseil joue un rôle indispensable pour encourager le dialogue, la désescalade et la prospection de solutions diplomatiques. Nous devons renforcer, et non pas affaiblir, les rares mesures de confiance, en particulier celles visant la réduction des risques d'un affrontement militaire, tel que l'accord entre les deux Corées de 2018. Il s'agit, comme recommandé par le Nouvel Agenda pour la paix, de remédier au délitement des normes internationales visant à prévenir la dissémination et l'emploi des armes nucléaires. Nous devons également renforcer la prévention et la médiation, et nous encourageons des efforts renforcés de l'ONU dans ce domaine. Ceci permettra de faciliter la mise en œuvre d'une solution pacifique, globale et durable à la situation de la péninsule coréenne. Nous avons un objectif commun et une responsabilité partagée dans ce sens. La Suisse continuera son engagement pour la paix et la stabilité en République populaire démocratique de Corée.

M. Biang (Gabon) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khaled Khiari pour son exposé, et salue la participation à la présente séance du Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée et du Représentant permanent de la République de Corée.

Le Gabon est préoccupé par le lancement d'un satellite de reconnaissance militaire et sa mise en orbite terrestre par la République populaire démocratique de Corée le 21 novembre dernier. Ce lancement de missile, qui s'ajoute à une longue liste depuis le début de l'année, accentue l'ampleur de la menace sécuritaire dans la péninsule coréenne. Les alertes régulières provoquées par lesdits lancements de missiles constituent non seulement une insupportable source de stress pour les populations de la région, mais également un véritable danger pour la navigation aérienne et maritime.

Mon pays condamne ce nouveau lancement de missile et appelle les parties concernées à ouvrir les canaux de discussions pour trouver une solution pérenne à cette situation devenue intenable. Nous restons persuadés

que c'est par le dialogue qu'une issue durable et convenable à toutes les parties pourra être trouvée.

La menace d'utilisation d'armes nucléaires se fait de plus en plus prégnante. Le démantèlement des accords de désarmement, ainsi que les revirements de certains pays concernant leurs engagements en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires contribuent à la situation actuelle, marquée par la banalisation du recours aux armes nucléaires, ainsi que l'utilisation d'armes de destruction massive.

L'échelle de la tension et l'absence d'avancée des pourparlers depuis 2018 sur la situation dans la péninsule coréenne sont particulièrement préoccupantes. Il est fondamental que les parties puissent travailler à l'apaisement nécessaire et rebâtir la confiance pour une issue diplomatique. La négociation demeure la voie privilégiée pour faire converger les dynamiques des différentes parties et parvenir à la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Il est indispensable que la communauté internationale réaffirme sa détermination à œuvrer en faveur d'une dénucléarisation complète et vérifiable de la péninsule coréenne en vue d'une coexistence pacifique de l'ensemble des pays de la région.

Je voudrais conclure en réaffirmant la volonté de mon pays pour un monde sans arme de destruction massive et sans arme nucléaire.

M. França Danese (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé et je salue la participation des représentants de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée à cette séance. Je remercie les États-Unis d'Amérique et les autres membres du Conseil de sécurité d'avoir demandé la tenue de cette séance.

Une fois encore, le Brésil s'associe à la communauté internationale pour condamner l'utilisation de la technologie des missiles balistiques lors du lancement d'un lanceur de satellites par la République populaire démocratique de Corée le 21 novembre. Tout en reconnaissant pleinement le droit de tous les pays de mettre en œuvre des programmes spatiaux pacifiques, le Brésil souligne que la République populaire démocratique de Corée doit respecter strictement toutes les obligations qui lui incombent en vertu du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité. Le lancement du lanceur de satellites avant le créneau de lancement annoncé par la République populaire démocratique de Corée a fait courir des risques aux avions, aux navires et aux populations civiles de la région. De plus, le retrait de l'accord

militaire global conclu entre la Corée du Sud et la République populaire démocratique de Corée en 2018 constitue un pas en arrière, et les éloigne du dialogue et d'un accord pacifique. Cette évolution pourrait donner lieu à des incidents et à des malentendus le long de la frontière inter-coréenne, ce qui mettrait en péril la sécurité du monde entier. Nous exhortons toutes les parties à retourner à la table des négociations et à éviter toute mesure susceptible d'aggraver encore une situation déjà tendue.

Outre l'utilisation de la technologie balistique, nous sommes également préoccupés par ce que le dernier lancement implique pour le processus de militarisation de l'espace d'une manière générale et pour la stabilité régionale. La mise en orbite du satellite de reconnaissance Malligyong-1 et la déclaration de la République populaire démocratique de Corée annonçant le lancement de plusieurs satellites de reconnaissance dans un court laps de temps semblent indiquer que la dynamique de la concurrence dans la région entre dans une nouvelle phase, caractérisée par une utilisation accrue des biens spatiaux pour renforcer les capacités de combat. L'Assemblée générale a participé activement au débat sur la sécurité spatiale, précisément pour créer un cadre de normes contraignantes et non contraignantes nous permettant de gérer la concurrence croissante dans l'espace. Ce dernier lancement illustre une fois de plus la nécessité d'un tel cadre. C'est pourquoi nous invitons les membres du Conseil à redoubler d'efforts pour tracer une voie commune afin de faire avancer ce débat.

Au cours des deux dernières années, la République populaire démocratique de Corée a réalisé d'importantes avancées militaires. Elle a ajouté deux nouvelles classes de missiles balistiques intercontinentaux à son arsenal, dont un à propergol solide, et elle a procédé à l'essai d'un nouveau missile à portée intermédiaire qui a survolé le Japon l'année dernière. Le lancement réussi d'un satellite espion est la dernière étape d'une longue série d'avancées sans entrave. Cela renforce les tensions dans une situation qui doit être réglée par la voie des négociations, sur la base d'une bonne volonté politique et d'une diplomatie efficace. C'est pourquoi nous sommes plus que jamais convaincus de la nécessité d'adopter une nouvelle approche sur ce dossier. Nous avons répété que le Conseil doit faire davantage, mais faire davantage ne veut pas dire continuer à faire la même chose, comme nous le faisons dans cette salle après chaque nouveau tir. Nous devons aborder ce dossier sur la base des trois « C » : créativité, compromis et collaboration. Nous devons faire preuve de créativité pour explorer de nouvelles approches, notamment en faisant un meilleur usage des outils dont dispose

le Conseil en vertu du Chapitre VI. Nous avons besoin de compromis, car les points de vue sont tellement éloignés que nous devons impérativement faire fond sur nos points de convergence, aussi insignifiants soient-ils. Enfin, nous avons besoin d'une plus grande collaboration au niveau des experts. Au cours des deux dernières années, nous n'avons jamais été aussi proches du consensus que lorsque tous nos experts se réunissaient régulièrement pour partager leurs idées et travailler sur un texte. Une collaboration plus régulière entre les experts peut éviter que ces séances ne se limitent à la réaffirmation des 15 positions nationales distinctes et bien connues.

Nous avons été encouragés par les discussions que nous avons eues avec les membres du Conseil qui partagent notre intérêt pour la recherche de nouveaux moyens d'améliorer la situation. Nous avons évoqué avec la plupart des membres la nécessité de renforcer le rôle de l'ONU pour promouvoir les échanges avec la République populaire démocratique de Corée et pour convaincre ce pays de faire confiance à la diplomatie et aux bons offices des autres États Membres. Nous continuerons de promouvoir ces idées et nous espérons au moins avoir relancé le débat sur de nouvelles approches pour parvenir à une péninsule coréenne pacifique, stable et exempte d'armes nucléaires.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons écouté attentivement l'exposé du Sous-Secrétaire général Khiari, et nous saluons également la participation à cette séance des Représentants permanents de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée.

La Russie est préoccupée par l'évolution rapide d'un nouveau cycle d'escalade dans la péninsule coréenne. Ces derniers mois, Washington et ses alliés dans la région ont régulièrement envoyé des signaux alarmistes concernant la mise en place par la République populaire démocratique de Corée d'un programme balistique qui constitue une menace à leur sécurité nationale. Chaque fois que l'occasion se présente, la délégation américaine convoque le Conseil de sécurité pour se présenter presque comme la victime d'une situation dont Pyongyang serait le seul responsable.

Il convient toutefois d'élargir un peu le champ du sujet abordé aujourd'hui et d'examiner la situation actuelle dans l'ensemble de la région. En mars, nous avons appelé l'attention du Conseil sur les manœuvres belliqueuses des États-Unis, du Japon et de la République de Corée à proximité des frontières de la République populaire démocratique de Corée. À l'époque déjà, les exercices militaires

Freedom Shield et Ssangyong menés par les alliés, sous la direction de Washington, étaient d'une très grande ampleur. Pour beaucoup, la région semblait avoir atteint un seuil dangereux, au-delà duquel les possibilités d'un règlement politique seraient réduites à néant. Malheureusement, depuis lors, les bonnes conclusions n'ont pas été tirées et les démonstrations de la puissance militaire des États-Unis à des milliers de kilomètres de leurs frontières continuent de battre des records. Depuis le début de l'année, les alliés ont déjà mené six exercices conjoints avec la participation directe des forces américaines.

Examinons les exemples les plus récents. Le 15 novembre, pour la deuxième fois en l'espace d'un mois, deux bombardiers stratégiques américains B-52 sont arrivés sur le territoire de la péninsule. Le 16 novembre, un autre exercice majeur mené par les marines des États-Unis et de la République de Corée en mer du Japon a pris fin. Dans le cadre de cet exercice, des armes offensives lourdes, notamment des destroyers, des avions de chasse et des hélicoptères, ont été utilisées. Le 21 novembre, un groupe aéronaval américain, avec à sa tête le porte-avions *USS Carl Vinson*, s'est rendu dans le port de Busan, un mois après la visite d'un autre porte-avions américain, l'*USS Ronald Reagan*. Il est très intéressant d'entendre la délégation américaine expliquer comment ces actions sont conformes aux exigences du paragraphe 27 de la résolution 2397 (2017), qui souligne qu'il importe de s'employer à réduire les tensions dans la péninsule coréenne et au-delà.

La présente séance du Conseil a été organisée à la suite du lancement d'un satellite de reconnaissance depuis le territoire de la République populaire démocratique de Corée, qui a suscité une très vive réaction en Occident. La Russie n'appuie pas les mesures prises par l'une ou l'autre partie qui vont à l'encontre des objectifs d'instauration d'une paix durable dans la région. Dans le même temps, notre analyse de cette nouvelle doit, selon nous, prendre en considération le fait que, dès le 7 novembre, nous avons appris que Séoul prévoyait de lancer son premier satellite de reconnaissance depuis la base américaine de Vandenberg à la fin du mois. En outre, il convient de noter que le Gouvernement de la République de Corée, en guise de représailles, a pris la décision de suspendre partiellement l'accord militaire intercoréen de 2018, qui joue un rôle important dans le maintien de la stabilité et la prévention des affrontements armés dans la zone de la ligne de démarcation militaire. Ces mesures ne peuvent que provoquer des représailles. Nous sommes également préoccupés par les signaux contradictoires envoyés par Tokyo et Séoul, les alliés des États-Unis en Asie du Nord-Est, au

sujet de leur soi-disant coopération renforcée avec Washington dans le domaine nucléaire, qui peut certainement être interprétée comme ouvrant la porte au déploiement d'armes nucléaires américaines sur leur territoire et à la mise au point de leurs propres armes nucléaires. D'ailleurs, le Secrétariat n'a une fois de plus pas pris la mesure de ces actes de provocation aujourd'hui.

La Russie a toujours plaidé en faveur du règlement pacifique de l'ensemble des problèmes de la péninsule coréenne, exclusivement par des moyens politiques et diplomatiques, sans pressions extérieures ni chantage. Le projet de résolution politique et humanitaire sino-russe est toujours sur la table. Son adoption pourrait constituer une contribution véritablement constructive du Conseil au règlement de la situation difficile qui prévaut actuellement dans la péninsule coréenne.

Nous avons entendu plusieurs délégations accuser aujourd'hui la Russie d'une soi-disant coopération militaro-technique illégale avec la République populaire démocratique de Corée. Ces allégations sont sans fondement. La Russie respecte de manière responsable ses obligations internationales, ce qui ne l'empêche pas d'établir des relations traditionnelles d'amitié et de coopération avec ses voisins, y compris la République populaire démocratique de Corée, fondées sur des racines historiques anciennes. Derrière les tentatives de dénigrement de la Russie dans le contexte de la situation dans la péninsule coréenne se cache la volonté de détourner l'attention du Conseil des véritables causes de l'instabilité dans la région, qui sont liées aux ambitions des États-Unis d'étrangler Pyongyang à tout prix. Si l'on replace la situation dans un contexte plus large, il devient évident que Washington n'a pratiquement plus aucun moyen de pression sur Pyongyang. Ce constat est de plus en plus partagé par la communauté des experts. Toutefois, plutôt que de chercher sans relâche à asseoir son influence, il est peut-être temps que Washington envisage de proposer à Pyongyang un dialogue mutuellement respectueux. Toute entreprise nécessite des mesures progressives, mais les mesures prises jusqu'à présent vont dans la direction opposée.

Nous demandons instamment aux parties de s'abstenir de tout acte dangereux susceptible de déboucher sur un conflit à grande échelle. Tout porte à croire que nous sommes face à un cercle vicieux incessant dans lequel le triangle politico-militaire dirigé par les États-Unis, au lieu de faciliter l'apaisement des relations entre voisins, provoque en fait une nouvelle escalade des tensions. Dans ce contexte, il ne faut pas s'étonner que Pyongyang, que la

plus grande puissance nucléaire tente de mettre au pied du mur, fasse tout ce qui est en son pouvoir pour se défendre.

Nous estimons qu'il est inutile de discuter sans fin des violations commises par la République populaire démocratique de Corée et des mesures punitives qui en découlent. Aucun effort significatif ne sera entrepris pour sortir de l'impasse actuelle tant que les parties ne manifesteront pas une volonté réelle de garantir la sécurité dans la région.

M. Abudu-Birresborn (Ghana) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de l'exposé qu'il a présenté au Conseil, et je salue la participation à cette séance des Représentants permanents de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée.

Alors que l'attention du Conseil se porte ailleurs, la République populaire démocratique de Corée continue de renforcer ses capacités, en violation de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. Le Ghana est profondément préoccupé par le lancement par la République populaire démocratique de Corée d'un satellite de reconnaissance militaire le 21 novembre, le troisième lancement de ce type au cours des six derniers mois. Ces actes de la République populaire démocratique de Corée violent ses obligations internationales telles qu'elles sont exprimées dans de multiples résolutions du Conseil de sécurité. Nous déplorons ce dernier tir et nous appelons la République populaire démocratique de Corée à respecter pleinement les obligations internationales qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes du Conseil, en s'abstenant de procéder à de nouveaux tirs recourant à la technologie balistique.

Les mécanismes de lutte contre la prolifération qui servaient autrefois de garde-fous en contenant les ambitions nucléaires sont en échec. L'impasse nucléaire nord-coréenne s'inscrit dans cette tendance. Nous constatons que la confiance continue de s'éroder et que la polarisation politique s'accroît sur ce dossier, ce qui paralyse le Conseil et l'empêche d'agir. Mais après des années de progrès très faibles ou inexistantes, nous devons résister à la tentation de ne rien faire, car le coût de l'inaction est bien plus élevé que celui de l'action. À cet égard, nous continuons d'exhorter la communauté internationale à mettre en œuvre des mesures pragmatiques tout en menant une action à long terme sur la base d'un accord-cadre multilatéral afin de restreindre le programme de mise au point d'armes de la République populaire démocratique de Corée. Plus précisément, nous souhaiterions faire part de quelques domaines d'action prioritaires.

Premièrement, au cœur des solutions pragmatiques se trouve la nécessité urgente de rétablir la confiance, la solidarité et le respect mutuel par le dialogue et la diplomatie, en prenant en compte les préoccupations de tous les membres. Au bout de trois ans, la République populaire démocratique de Corée montre des signes de réouverture au monde. Les récents contacts bilatéraux avec ses voisins et avec le Conseil sont des premières étapes essentielles en vue de renforcer la confiance. Les voies diplomatiques de communication entre la République populaire démocratique de Corée, ses voisins et les autres parties prenantes, par le biais de réunions en présentiel régulières, doivent être privilégiées à mesure que les restrictions liées à la pandémie sont progressivement levées. Nous continuons d'exhorter la République populaire démocratique de Corée à prendre rapidement des mesures pour permettre le retour de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres organismes d'aide.

Deuxièmement, les sanctions sont un élément important dans l'arsenal du Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Toutefois, elles ne sont pas une fin en soi. Tout en félicitant le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) de son approche dynamique en ce qui concerne la situation humanitaire en République populaire démocratique de Corée, dans le cadre des dérogations aux sanctions en vigueur, nous devons remédier au plus vite et de manière globale aux conséquences imprévues des sanctions pour la République populaire démocratique de Corée. Par ailleurs, il importe d'évaluer de manière approfondie le régime de sanctions contre la République populaire démocratique de Corée afin de mieux comprendre les lacunes qui ont permis à cette dernière de contourner les sanctions et lui ont facilité la mise au point sans entrave de son programme d'armement nucléaire.

Troisièmement, il est essentiel d'apporter une solution globale et multilatérale aux problèmes de sécurité dans la péninsule coréenne. Comme on le dit souvent, il est crucial de rechercher des solutions régionales aux problèmes régionaux. Toutefois, au fil des ans, les intérêts nationaux contradictoires des acteurs régionaux ont entravé la réussite et la coordination des initiatives multilatérales en matière de sécurité visant à régler les problèmes de la péninsule coréenne. Il est temps que les acteurs régionaux et les autres principales parties prenantes prennent la tête des efforts visant à remédier aux problèmes de sécurité et de développement dans la région.

Pour terminer, nous reconnaissons que la menace que la République populaire démocratique de Corée fait

peser sur la sécurité internationale est grave et croissante. En tant que Conseil, nous devons trouver de meilleurs moyens de maintenir notre unité sur cette question et de mener une action à long terme sur la base d'un accord-cadre multilatéral afin de limiter le programme de mise au point d'armes de la République populaire démocratique de Corée. Lorsque des options difficiles doivent être adoptées, nous devons en avoir le courage, car le temps risque de ne pas jouer en faveur du Conseil si nous attendons trop longtemps. Notre responsabilité est d'éloigner la région de la voie de la catastrophe et de préserver la paix et la vie dans la péninsule.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé. Je salue la participation des représentants de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée à la présente séance.

Les Émirats arabes unis condamnent fermement le nouveau lancement d'un satellite de reconnaissance militaire par la République populaire démocratique de Corée au moyen de la technologie des missiles balistiques. Non seulement ce lancement constitue une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité, mais il fait suite à un nombre record de violations similaires au cours des deux dernières années. Les agissements de la République populaire démocratique de Corée sont une source de grave préoccupation, car ils aggravent les tensions dans la péninsule coréenne et compromettent le régime mondial de non-prolifération. Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de renoncer à ses activités, qui constituent une violation flagrante du droit international. Le lancement d'un satellite par la République populaire démocratique de Corée viole l'interdiction faite par le Conseil à ce pays d'utiliser la technologie des missiles balistiques. D'ailleurs, il se peut qu'il ait eu lieu afin de procéder à un énième essai illégitime de la technologie des missiles balistiques de longue portée. Il est impératif que ces provocations cessent. Je voudrais, dans le cadre de la séance d'aujourd'hui, souligner trois points.

Premièrement, la République populaire démocratique de Corée doit mettre fin immédiatement à tous ses lancements et essais ayant recours à la technologie des missiles balistiques, comme le stipulent de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. Même si les autorités de Pyongyang ont rapidement alerté le Japon, ces avertissements ne confèrent pas de légitimité aux tirs. Aussi appelons-nous la République populaire démocratique de Corée à respecter le droit international et les résolutions du

Conseil de sécurité et à s'abstenir d'effectuer des tirs illégaux à l'avenir.

Deuxièmement, le Conseil doit envoyer un message fort et uni à la République populaire démocratique de Corée, condamnant son comportement provocateur et encourageant le dialogue. Nous réaffirmons que la diplomatie et la désescalade sont les seuls moyens de parvenir à la paix et à la sécurité dans la péninsule coréenne. La retenue est essentielle pour éviter une escalade involontaire. La collaboration, plutôt que l'isolement, est la seule façon d'avancer. Les appels au dialogue ont été répétés à maintes reprises, et il est temps que la République populaire démocratique de Corée les entende.

Troisièmement, la situation humanitaire en République populaire démocratique de Corée demeure très préoccupante, d'autant plus que des rapports récents de l'ONU indiquent que 45 % de la population, soit environ 12 millions de personnes, un chiffre stupéfiant, a besoin d'aide humanitaire. Alors que le pays rouvre progressivement ses frontières, nous soulignons qu'il est urgent que les organismes humanitaires internationaux reprennent leurs activités humanitaires sur le terrain. Nous espérons que la République populaire démocratique de Corée fera de leur retour dans le pays une priorité, notamment celui du Coordonnateur résident des Nations Unies.

L'objectif final est clair : parvenir à la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la République populaire démocratique de Corée et faire en sorte qu'elle réintègre le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Par conséquent, nous appelons les membres du Conseil, ainsi que le Secrétaire général, à revitaliser les efforts diplomatiques visant à reprendre les pourparlers de paix et à dissuader la République populaire démocratique de Corée de mettre au point ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques et à lutter contre ces programmes. Une action concertée aujourd'hui conduira à des lendemains plus sûrs dans la péninsule coréenne.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je remercie le Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, M. Khiari, de son exposé, et je salue la participation des Représentants permanents de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée à la présente séance.

La Chine a pris acte du lancement de satellite annoncé par la République populaire démocratique de Corée le 22 novembre dernier, ainsi que des réactions des

parties concernées. Elle a pris note de la série de tirs effectués par la République populaire démocratique de Corée, ainsi que des activités militaires des pays concernés qui sont en cours dans la péninsule. La Chine est profondément préoccupée par l'escalade de l'antagonisme et de la confrontation, ainsi que par les tensions persistantes dans la péninsule, qui s'enfoncent dans une spirale de plus en plus négative. Si on laisse la situation dans la péninsule se détériorer de la sorte, elle risque de finir par devenir incontrôlable. Cela ne fera que nuire aux intérêts fondamentaux des pays de l'Asie du Nord-Est, saper les efforts et les progrès réalisés par toutes les parties au cours des dernières décennies en vue d'un règlement politique de la question de la péninsule et bouleverser et déstabiliser davantage un monde déjà troublé, ce qui est une source de vive préoccupation pour la Chine. Cette année, le Conseil de sécurité a tenu sept séances publiques et un certain nombre de consultations pour examiner la question nucléaire en République populaire démocratique de Corée. La Chine a déjà exposé clairement sa position.

Aujourd'hui, je voudrais insister sur quelques aspects seulement.

Premièrement, la sécurité de tous les pays est indivisible et aucun pays ne peut chercher à assurer sa sécurité de manière absolue au détriment de celle des autres. Si la République populaire démocratique de Corée se sent constamment menacée et que ses préoccupations légitimes en matière de sécurité ne sont pas prises en compte, la péninsule ne pourra pas régler le dilemme de la sécurité et tombera dans un cercle vicieux de représailles mutuelles.

Deuxièmement, la cause du problème de la péninsule, qui n'a pas été résolue depuis des décennies en tant que vestige de la guerre froide, réside dans l'absence d'un mécanisme de paix. Conformément à la stratégie à double voie, toutes les parties doivent promouvoir, en parallèle, la dénucléarisation et la mise en place d'un mécanisme de paix dans la péninsule, et répondre, par le dialogue et de manière équilibrée, à leurs préoccupations légitimes respectives, notamment les préoccupations légitimes de la République populaire démocratique de Corée en matière de sécurité. C'est la solution fondamentale pour régler la question de la péninsule.

Troisièmement, un environnement favorable est indispensable pour régler le problème de la péninsule. Tout en prétendant être préoccupés par la situation tendue dans la péninsule, les États-Unis ont saisi l'occasion pour renforcer leurs alliances militaires, provoquer une confrontation entre les différents blocs et mobiliser leurs

alliés pour mener des manœuvres militaires, exacerbant ainsi les tensions et les antagonismes dans la péninsule. De telles pratiques vont à l'encontre de l'objectif de dénucléarisation et du maintien de la paix et de la stabilité dans la péninsule.

Quatrièmement, l'histoire nous a appris que le dialogue et la négociation sont les seuls moyens efficaces de régler la question de la péninsule. Si les États-Unis souhaitent sincèrement entamer un dialogue sans condition avec la République populaire démocratique de Corée et sortir de l'impasse actuelle, ils doivent s'abstenir de recourir à des moyens de pression, tels que les exercices militaires et le déploiement d'armes stratégiques, élaborer des propositions pratiques et réalisables pour rétablir la confiance mutuelle entre les deux parties et encourager la République populaire démocratique de Corée à s'engager dans le dialogue et les négociations.

Cinquièmement, les questions humanitaires constituent un excellent point de départ pour le renforcement de la confiance et la reprise du dialogue. Le projet de résolution proposé conjointement au Conseil par la Chine et la Russie sur la question vise à améliorer la situation humanitaire dans le pays et à créer la dynamique et les conditions nécessaires en vue de relancer le dialogue et de redresser la situation. L'importance du projet de résolution est encore plus marquée dans les circonstances actuelles, et j'espère que les deux parties l'examineront favorablement.

Sixièmement, le Conseil de sécurité est responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et il va de soi qu'il doit également s'efforcer de maintenir la paix et la sécurité dans la péninsule. Le Conseil doit s'efforcer de favoriser la désescalade et de promouvoir le dialogue et la négociation, plutôt que se contenter d'imposer des sanctions et d'exercer des pressions, et encore moins d'organiser des séances pour le plaisir de se réunir et de discourir pour le plaisir de discourir. La promotion d'un règlement politique et le renforcement de l'unité et de la confiance mutuelle sont la clef pour préserver la réputation et l'autorité du Conseil.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer qu'en tant que proche voisin de la péninsule et grand pays responsable, la Chine s'est toujours engagée à maintenir la paix et la stabilité dans la péninsule et à parvenir à sa dénucléarisation. Nous continuerons de participer activement au maintien de la stabilité et à la promotion de pourparlers et de jouer un rôle constructif en faveur d'une reprise rapide des contacts et du dialogue entre les parties, afin de promouvoir un règlement politique de la question de

la péninsule et d'instaurer une paix et une stabilité à long terme en Asie du Nord-Est.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Song Kim (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Près de 70 années se sont écoulées depuis le lancement du premier satellite artificiel dans l'espace, et plus de 5 000 satellites sont aujourd'hui en orbite autour de la Terre. Cependant, selon sa pratique anormale et absurde, pour le Conseil de sécurité, une fois de plus, seul le lancement d'un satellite par la République populaire démocratique de Corée constitue un problème. Je condamne fermement et rejette catégoriquement, au nom de l'ensemble du peuple indigné de la République populaire démocratique de Corée, la présente séance du Conseil de sécurité, organisée à la demande des États-Unis et de leurs partisans, dans le but de décrire de manière injuste l'exercice du droit souverain de la République populaire démocratique de Corée, ce qui est inadmissible. Il s'agit d'une violation flagrante de la souveraineté de notre État et d'une grave ingérence dans ses affaires intérieures.

Le lancement d'un satellite de reconnaissance par la République populaire démocratique de Corée a pour objectif de nous permettre de bien comprendre les manœuvres militaires désastreuses des États-Unis et de leurs partisans, afin que nous puissions nous y préparer pleinement, étant donné que leur nature agressive devient de plus en plus évidente au fil des jours. Il s'agit d'un exercice légitime et juste du droit de légitime défense, qui s'inscrit pleinement dans la sphère juridique de notre légitime défense. Les États-Unis ont déployé de vastes moyens stratégiques dans la péninsule coréenne et à proximité, prêts en permanence à être déployés, et poursuivent divers plans d'action militaire à un niveau pratique afin de montrer leur force excessive et d'en faire usage sous n'importe quel prétexte. C'est pourquoi la situation militaire et les conditions de sécurité qui règnent dans la péninsule coréenne et dans la région constituent un danger imminent. Hier encore, avec la participation du porte-avions nucléaire américain *USS Carl Vinson* et du sous-marin nucléaire *USS Santa Fe*, un nombre considérable de forces des États-Unis, de la République de Corée et du Japon ont organisé un exercice militaire conjoint à grande échelle aux portes de la République populaire démocratique de Corée. Rien ne saurait justifier la nature agressive de cet exercice. Rien que cette année, à une

trentaine d'occasions, les États-Unis ont déployé divers moyens nucléaires stratégiques, notamment des porte-avions nucléaires, des sous-marins nucléaires stratégiques et des bombardiers, à l'intérieur et autour de la péninsule coréenne, ce qui représente une menace militaire claire et directe pour la République populaire démocratique de Corée. Il n'existe nulle part dans le monde, ni dans les annales de l'histoire, de précédent d'une menace aussi grave que celle que les États-Unis font peser sur la sécurité nationale d'un État Membre de l'ONU, à laquelle s'ajoute la détérioration de la situation dans la région en raison de la mobilisation de l'ensemble de leur triade de forces nucléaires stratégiques, auxquelles se sont même jointes les troupes de leurs alliés. Si de telles actions ne sont pas considérées comme une menace pour la paix et la sécurité mondiales, telle que définie dans la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité n'a aucune raison d'être et doit par conséquent se dissoudre aujourd'hui, séance tenante.

La péninsule coréenne et la région se trouvent dans une situation instable en raison de l'expansion des manœuvres militaires menées par les États-Unis et leurs alliés. La République populaire démocratique de Corée a lancé un satellite de reconnaissance pour faire face à la situation et en prendre le contrôle de manière décisive, l'objectif étant d'éviter qu'une nouvelle guerre n'éclate dans la région. Cette action était indispensable et relève de l'exercice minimum de son droit de légitime défense. En outre, aucune autre nation au monde n'est confrontée à une situation aussi critique en matière de sécurité que celle à laquelle fait face la République populaire démocratique de Corée, alors que d'autres pays procèdent au lancement de divers satellites militaires dans l'espace sans aucune restriction. En l'occurrence, ce dont il s'agit ici, c'est de la prérogative légale et légitime d'un État souverain de mettre au point, de lancer et d'exploiter les satellites militaires et civils dont il a besoin pour assurer sa légitime défense et contribuer à ses projets de développement économique, scientifique et technologique. Le lancement d'un satellite de reconnaissance par la République populaire démocratique de Corée à ce stade est directement lié aux conditions de sécurité instables dans la région en raison des actions militaires irresponsables menées par les États-Unis et leurs partisans.

Si les États-Unis n'avaient pas évoqué ouvertement la fin du régime de la République populaire démocratique de Corée ; si leur politique n'avait pas consisté à recourir à des armes nucléaires contre notre pays sous prétexte d'un engagement à assurer une soi-disant dissuasion élargie et à améliorer la visibilité fréquente des moyens

stratégiques ; s'ils n'avaient pas poursuivi la mise en place d'une version asiatique de l'OTAN et créé ainsi un climat de sécurité aussi dangereux que celui qui règne actuellement dans et autour de la péninsule coréenne, le lancement d'un satellite à des fins pacifiques de communication ou de météorologie aurait pu être une priorité par rapport à celui d'un satellite de reconnaissance, dans le cadre des efforts déployés par notre État pour explorer l'espace extra-atmosphérique. Le droit de la République populaire démocratique de Corée d'utiliser l'espace extra-atmosphérique est le droit légitime de tout État souverain inscrit dans le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, où il est stipulé que

« L'espace extra-atmosphérique,..... peut être exploré et utilisé librement par tous les États sans aucune discrimination, dans des conditions d'égalité et conformément au droit international. »

Quant aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, qui imposent des sanctions à la République populaire démocratique de Corée, sur lesquelles les États-Unis et certains de leurs alliés parmi les États Membres se fondent pour condamner le lancement de notre satellite, elles ne sont que des bouts de papier illégaux qui contreviennent à l'esprit de la Charte des Nations Unies et aux buts qui y sont énoncés, et un résultat typique de la politique haineuse et hostile des États-Unis visant à priver notre pays de sa souveraineté et de son droit à l'existence et au développement.

Les États-Unis continuent d'insister sur le fait que la République populaire démocratique de Corée viole les résolutions du Conseil de sécurité parce qu'elle a utilisé la technologie des missiles balistiques pour procéder au lancement de son satellite. Si tel est le cas, j'ai une question. Les États-Unis lancent-ils leurs satellites à l'aide d'un ballon ou d'une catapulte au lieu d'un lanceur utilisant la même technologie que celle employée pour un missile balistique ? Chacun peut constater que les arguments illogiques avancés par les États-Unis n'ont aucun sens sur les plans politique ou scientifique et qu'ils démontrent clairement le caractère absurde des soi-disant résolutions adoptées par le Conseil, qui imposent des sanctions à la République populaire démocratique de Corée. Je peux affirmer à juste titre que l'imposition par les États-Unis et certains de leurs alliés de résolutions du Conseil de sécurité prévoyant des sanctions contre la République populaire démocratique de Corée équivaut en fin de compte à exiger que nous renoncions à tous les droits d'un État souverain. Il s'agit par ailleurs d'une déclaration de non-reconnaissance de notre État.

Le lancement d'un satellite de reconnaissance par la République populaire démocratique de Corée est considéré comme problématique, alors que ceux effectués par les États-Unis et leurs forces alliées sont jugés conformes aux normes internationales. Cette politique de deux poids, deux mesures est l'un des principaux facteurs qui poussent la situation dans et autour de la péninsule coréenne vers la confrontation et le conflit. Cette approche partielle est en fait l'une des principales causes de la tragique détérioration de l'autorité du Conseil de sécurité, auquel est confiée l'importante responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, situation qui est dénoncée et suscite la dérision plutôt que le respect de la part de la communauté internationale. Le principal responsable de cet état de choses n'est autre que les États-Unis.

Dans l'intérêt de la paix et de la stabilité dans la région et dans le reste du monde, les membres de la communauté internationale qui se tiennent du côté de la justice ne doivent plus tolérer cette politique de deux poids, deux mesures, une approche préjudiciable adoptée par une poignée d'États au sein d'un groupe exclusif, dont font partie les États-Unis. Les tentatives irresponsables visant à priver la République populaire démocratique de Corée de ses droits souverains ne sont pas différentes des initiatives menées en vue de la forcer à se désarmer. Si les États-Unis et leurs émules tentaient une nouvelle fois d'empiéter sur notre souveraineté nationale en invoquant la mise en œuvre des résolutions irrationnelles, illégales et scandaleuses du Conseil de sécurité sur les sanctions contre la République populaire démocratique de Corée, cela déclencherait inmanquablement l'exercice par notre État souverain de son droit à la légitime défense, consacré par la Charte. Le fait que la confrontation actuelle concernant le droit légitime de la République populaire démocratique de Corée à explorer l'espace extra-atmosphérique conduise ou non à un réel conflit – voire à la pire des situations imaginables, à savoir une guerre – dépend entièrement de l'attitude des États-Unis.

Le Conseil de sécurité ne doit pas perdre son temps et son énergie à empêcher un État souverain, qui subit l'arbitraire et l'autoritarisme de certaines forces, d'exercer un droit légitime. Il doit plutôt consacrer ses efforts à mettre fin à des menaces aussi graves pour la paix et la sécurité internationales que les massacres de civils perpétrés au Moyen-Orient sous le patronage et la protection des États-Unis. L'époque où les États-Unis pouvaient, sous couvert de justice, exercer leur autoritarisme et où leurs pratiques arbitraires fonctionnaient partout dans le monde est révolue. Comme je l'ai déjà dit, la République populaire démocratique de Corée exercera fièrement ses

droits légitimes, notamment le droit de lancer des satellites, quels que soient les obstacles qui se dressent sur sa route. Elle s'acquittera de sa responsabilité de défendre constamment la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne et dans la région contre les menaces extérieures de toutes sortes.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous sais gré, Monsieur le Président, d'avoir organisé d'urgence cette séance du Conseil de sécurité. Je remercie également le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé.

La République de Corée condamne dans les termes les plus énergiques le lancement, le 21 novembre (heure locale) par la République populaire démocratique de Corée, d'un prétendu satellite de reconnaissance militaire, ce qui constitue une violation flagrante de multiples résolutions du Conseil de sécurité. Le lancement a eu lieu avant la date spécifiée dans l'avis aux navigateurs aériens, ce qui montre que la République populaire démocratique de Corée ne prend même pas la peine de respecter ses propres annonces, et encore moins d'assurer la sécurité des autres pays. Ce lancement n'avait rien de pacifique. Le communiqué de la République populaire démocratique de Corée se lit comme suit :

« Ce lancement contribuera de manière considérable à nettement renforcer la préparation à la guerre des forces armées et à assurer leur capacité en matière de reconnaissance de la région sud-coréenne. »

Ce lancement n'avait rien à voir non plus avec l'utilisation légitime de l'espace extra-atmosphérique. L'article III du Traité sur l'espace extra-atmosphérique prévoit que l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doivent se faire conformément au droit international, y compris la Charte des Nations Unies. Les activités illégales menées par la République populaire démocratique de Corée n'ont jamais été classées dans cette catégorie. Tout lancement utilisant la technologie des missiles balistiques, quel que soit son succès ou sa charge utile, peut contribuer à faire progresser cette technologie, en particulier les missiles balistiques intercontinentaux capables de transporter des armes nucléaires. C'est pourquoi de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité interdisent à la République populaire démocratique de Corée de procéder à tout lancement utilisant la technologie des missiles balistiques.

La République populaire démocratique de Corée ne se contente plus de violer les multiples résolutions du Conseil de sécurité sur cette question, elle se moque presque des décisions prises par ce dernier. La République populaire démocratique de Corée a fait du 18 novembre la journée de l'industrie des missiles, en commémoration du tir d'essai de son ICBM Hwasong-17, effectué à cette même date l'année dernière. Je ne connais aucun autre pays au monde dont le calendrier prévoit la célébration d'une activité illégale explicitement interdite par le Conseil de sécurité. En outre, en septembre, l'Assemblée populaire suprême, l'organe législatif de la République populaire démocratique de Corée, a modifié sa constitution afin d'y entériner sa politique nucléaire, en abaissant sensiblement le seuil d'utilisation des armes nucléaires et en autorisant par exemple une attaque nucléaire préventive contre Séoul.

Aujourd'hui, nous voyons dans cette salle les représentants de la République populaire démocratique de Corée, qui, il y a trois mois, également dans cette salle, ont nié la légitimité du Conseil de sécurité (voir S/PV.9406), répéter une fois de plus les mêmes affirmations absurdes et déraisonnables. Il est profondément préoccupant de voir l'autorité du Conseil affaiblie et ridiculisée de façon répétée par la République populaire démocratique de Corée. Nous devons agir résolument avant qu'il ne soit trop tard pour remédier à la situation. La République populaire démocratique de Corée est un délinquant en série, déterminé et qui pose des actes prémédités, qui viole les obligations qui lui incombent en vertu de la Charte, en particulier l'obligation, énoncée à l'Article 25, d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité.

L'étonnant bilan de la République populaire démocratique de Corée en matière de violations des accords ne se limite pas aux accords internationaux. Elle a violé unilatéralement et à maintes reprises les accords bilatéraux conclus avec la République de Corée. Il s'agit, pour n'en citer que quelques-uns, de la déclaration commune Sud-Nord du 4 juillet 1972, l'Accord fondamental intercoréen en 1991, la Déclaration commune sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne en 1992, le communiqué commun du 15 juin 2000, la déclaration du 4 octobre en 2007, la Déclaration de Panmunjom et l'Accord militaire global en 2018. Les objectifs de ces accords étaient d'apaiser les tensions militaires et de construire une péninsule coréenne pacifique fondée sur le respect mutuel. L'histoire a toutefois amplement démontré que Pyongyang était prêt à revenir à tout moment sur ses promesses de dialogue et de coopération.

Les violations de l'Accord militaire global en sont le dernier exemple en date. Les deux parties devaient s'abstenir de toute activité militaire hostile à l'intérieur ou autour de la zone démilitarisée ou des zones limitrophes, que ce soit sur terre, en mer ou dans les airs. Une zone d'exclusion aérienne a été établie à quelques kilomètres de la ligne de démarcation militaire de la zone démilitarisée. Certains postes de garde devaient être retirés de la zone démilitarisée. La République populaire démocratique de Corée a cependant abusé de l'Accord et l'a pratiquement annulé en infiltrant des drones dans la région de Séoul et en tirant des obus d'artillerie sur les côtes de la République de Corée, par exemple. Ce ne sont là que quelques-unes des 17 violations explicites commises par la République populaire démocratique de Corée, sans compter des milliers d'autres violations relativement mineures. Qui plus est, la République populaire démocratique de Corée a lancé des satellites de reconnaissance militaire à trois reprises cette année et annoncé d'autres lancements dans un avenir proche. En lançant son satellite, la République populaire démocratique de Corée tente de faire progresser non seulement sa technologie ICBM, mais aussi sa capacité de reconnaissance. La République de Corée ne peut plus rester les bras croisés.

En tant que mesure nécessaire pour protéger notre sécurité nationale et la sécurité de notre peuple, mon gouvernement a décidé de suspendre une partie de l'Accord militaire global qui concerne la création de zones d'exclusion aérienne. Il s'agit d'une mesure défensive minimale visant à rétablir les activités de reconnaissance qui étaient menées normalement avant la signature de l'Accord militaire global. Malheureusement, mais sans surprise, le Ministère de la défense de la République populaire démocratique de Corée a annoncé le 23 novembre qu'il ne serait jamais lié par l'Accord militaire global et déployé ses moyens militaires à proximité de la zone démilitarisée, nous menaçant ainsi d'une éventuelle provocation de haute intensité. Il s'agit là d'un autre exemple clair montrant à quel point la République populaire démocratique de Corée ne tient pas ses promesses en ce qui concerne les accords intercoréens. La République populaire démocratique de Corée a pourtant tenté de rejeter la responsabilité sur la République de Corée et brandit la menace de nouvelles provocations.

Ma délégation tient à souligner que le comportement provocateur de la République populaire démocratique de Corée n'est plus un problème régional, mais une préoccupation mondiale qui concerne directement toutes les régions du monde. Si rien n'est fait, la prolifération des armes et des technologies militaires de

la République populaire démocratique de Corée, qu'elles soient classiques ou même nucléaires, ne fera qu'aggraver l'insécurité dans le monde. Outre les États belligérants, les destinataires peuvent être des terroristes ou d'autres entités non étatiques dans n'importe quelle partie du monde. Par exemple, la République populaire démocratique de Corée fournit des munitions à la Fédération de Russie dans le cadre de sa guerre contre l'Ukraine. Ma délégation est vivement préoccupée par la coopération militaire entre la Fédération de Russie et la République populaire démocratique de Corée. Tous les transferts d'armes à destination ou en provenance de la République populaire démocratique de Corée, ainsi que la coopération technique concernant ses programmes d'armement, qu'ils soient classiques ou nucléaires, violent directement de multiples résolutions du Conseil de sécurité. Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises dans cette salle, tous les États Membres doivent mettre en œuvre l'intégralité des résolutions pertinentes du Conseil. Toutefois, si les membres du Conseil de sécurité violent les résolutions de manière délibérée et flagrante, ou ne les appliquent pas fidèlement, tous les efforts que nous déployons au Conseil ne serviront à rien. Il convient de rappeler au Conseil que la Fédération de Russie elle-même a voté pour l'ensemble des 10 résolutions assorties de sanctions de fond entre 2006 et 2017, y compris la résolution 1718 (2006), qui instaure un embargo sur les armes. Nous exhortons par conséquent la Russie à respecter ces résolutions et à cesser immédiatement ses activités illicites.

Il est regrettable que nous entendions une nouvelle fois aujourd'hui les mêmes arguments trompeurs, qui établissent de fausses équivalences. Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, la République populaire démocratique de Corée met au point, depuis plus de 30 ans et selon ses propres règles, un programme nucléaire et balistique illégal. La cause profonde réside dans la nature même du régime de la République populaire démocratique de Corée, et non dans les politiques soi-disant hostiles de la République de Corée ou des États-Unis, qui sont inexistantes. Les menaces croissantes proférées par Pyongyang sont la raison même pour laquelle la République de Corée renforce sa coopération avec les États-Unis en matière de dissuasion élargie, et non l'inverse, comme le prétend la République populaire démocratique de Corée. Il s'agit d'un effort défensif légitime en réponse aux menaces nucléaires et de missiles de plus en plus menaçantes de la République populaire démocratique de Corée. Un gouvernement responsable doit protéger la vie et la sécurité de ses citoyens.

Il est tout aussi regrettable que certains arguments erronés présentés ici reposent sur de fausses comparaisons. Le lancement de notre satellite s'est déroulé en toute légalité et a été dûment annoncé au préalable. Il n'est pas interdit par les résolutions du Conseil et ne représente pas une menace pour la paix et la sécurité internationales. Il n'a rien à voir avec la mise au point de technologies concernant les missiles balistiques intercontinentaux. Tel est en revanche le cas du lancement effectué par la République populaire démocratique de Corée, qui est contraire au droit, constitue une menace et contribue à la mise au point de missiles balistiques intercontinentaux.

J'insiste une fois encore sur le fait que le Conseil doit vraiment se montrer uni pour condamner la République populaire démocratique de Corée et veiller à ce que ses résolutions soient scrupuleusement appliquées. Nous devons faire front commun contre ce délinquant récidiviste et agir avec détermination au nom du Conseil. Je souligne également que la porte du dialogue et des négociations reste grande ouverte, sans conditions préalables. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à ne pas donner dans la surenchère, à se plier à ses obligations internationales et à renouer avec la diplomatie.

Le Président (*parle en chinois*) : La représentante des États-Unis a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner à nouveau la parole, et j'essaierai d'être aussi brève que possible. Nous avons entendu à cette table 13 États Membres appeler la République populaire démocratique de Corée à mettre un terme à ses essais illégaux. Le message est donc clair. Il s'agit d'une violation des résolutions du Conseil de sécurité. La République populaire démocratique de Corée prétend agir en état de légitime défense, mais cet argument, comme le Conseil le sait, ne tient vraiment pas en l'occurrence, étant donné que les manœuvres militaires des États-Unis et de la République de Corée sont des exercices de routine à caractère défensif. De plus, nous réduisons volontairement les risques et faisons preuve de transparence en annonçant les manœuvres à l'avance, y compris leur date et les activités qui seront menées, contrairement à ce que fait la République populaire démocratique de Corée avec ses tirs recourant à la technologie des missiles balistiques. En outre, nos actions, contrairement aux siennes, ne sont pas interdites par les résolutions du Conseil de sécurité.

Par conséquent, nous rejetons fermement l'affirmation mensongère de la République populaire démocratique

de Corée selon laquelle ses tirs de missile auraient une vocation purement défensive, en réponse à nos exercices militaires bilatéraux et trilatéraux. Je pense aussi que la chronologie des événements parle d'elle-même, étant donné qu'au moment où les États-Unis et la République de Corée ont repris leurs manœuvres à grande échelle, en août 2022, la République populaire démocratique de Corée avait tiré six missiles balistiques intercontinentaux (MBI) depuis le début de l'année et s'employait déjà à reconstituer ses sites d'essais nucléaires. Je tiens également à rappeler une déclaration de mon collègue chinois qui faisait observer que

« la République populaire démocratique de Corée ne peut pas chercher à se doter de moyens de légitime défense au détriment de la sécurité de ses voisins ou du régime mondial de non-prolifération ».

Qui plus est, j'appelle l'attention sur la prétendue résolution humanitaire sino-russe, qui nous semble féliciter la République populaire démocratique de Corée de ne pas avoir effectué de tir de missile balistique à moyenne portée ou intercontinental. Un allègement des sanctions face aux tirs sans précédent de la République populaire démocratique de Corée ne ferait qu'envoyer un message de mépris pour le Conseil et d'impunité pour une violation du droit international. Je pense que le Conseil de sécurité ne peut pas participer à cette démarche. Je pense que si la Russie et la Chine veulent apporter leur aide dans le domaine humanitaire, elles peuvent le faire, et elles peuvent continuer de le faire de façon bilatérale.

En ce qui concerne la situation humanitaire, je tiens juste à dire que nous sommes toujours très inquiets. Toutefois, je crois que si les membres du Conseil observent les récents agissements de la République populaire démocratique de Corée, ils verront où sont les priorités. La République populaire démocratique de Corée accueille des diplomates russes et chinois. Elle laisse entrer dans le pays des membres de l'Agence mondiale antidopage pour que ses athlètes puissent voyager. En revanche, les organismes humanitaires des Nations Unies n'ont toujours pas le droit d'apporter l'aide humanitaire dont nous savons que le pays a besoin. Je réaffirme notre proposition sincère de dialoguer sans conditions préalables. La République populaire démocratique de Corée n'a qu'à l'accepter.

Le Président (*parle en chinois*) : Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a demandé à faire une nouvelle déclaration. Je lui donne la parole.

M. Song Kim (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens à dire quelques mots au sujet des observations de l'Ambassadrice des États-Unis. La légitime défense est un droit naturel de la République populaire démocratique de Corée. Il est très important de bien comprendre un aspect crucial des relations entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. Ce ne sont pas simplement des relations d'hostilité entre deux pays n'entretenant aucune relation diplomatique, mais des relations entre deux pays belligérants qui sont techniquement, juridiquement et concrètement en état de guerre depuis sept décennies. En l'espèce, une partie belligérante, les États-Unis, nous menace avec des armes nucléaires. En tant qu'autre partie belligérante, la République populaire démocratique de Corée a le droit légitime de concevoir, de mettre à l'essai, de fabriquer et de posséder des systèmes d'armes équivalents à ceux dont les États-Unis sont déjà dotés ou qu'ils sont en train de mettre au point. Je tiens à réaffirmer clairement notre position selon laquelle nous exerçons notre droit légitime de nous défendre contre une menace militaire qui émane des États-Unis.

L'Ambassadrice des États-Unis a également déclaré que la porte était ouverte à la diplomatie. Cependant, il faut avant tout créer un climat propice à la diplomatie et au dialogue. Les États-Unis répètent sans cesse qu'ils n'ont pas d'intentions hostiles envers la République populaire démocratique de Corée, mais ce ne sont que des mots. Depuis le premier jour de la création de la République populaire démocratique de Corée, les États-Unis refusent de reconnaître notre souveraineté, nous traitent en État ennemi et font ouvertement preuve d'hostilité à notre égard. Cette hostilité n'a rien d'abstrait. Les menaces militaires et les différences de traitement comme nous en avons été témoins ici aujourd'hui constituent les actes d'hostilité que nous subissons de la part des États-Unis, et que nous subissons chaque jour, chaque mois et chaque année. À moins que les menaces militaires persistantes contre la République populaire démocratique de Corée ne prennent fin, nos efforts resteront axés sur le renforcement de nos capacités pour préserver notre dignité, assurer notre sécurité et défendre les intérêts de notre État.

Le Président (*parle en chinois*) : La représentante des États-Unis a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis d'ajouter une chose. Les États-Unis n'ont jamais utilisé d'arme contre la République populaire démocratique de Corée.

Nous travaillons avec nos alliés pour les aider à protéger leur souveraineté contre les agissements de la République populaire démocratique de Corée, qui reposent sur la crainte paranoïaque d'une éventuelle attaque des États-Unis. S'il y a une chose que les États-Unis veulent, c'est apporter une aide humanitaire aux citoyens nord-coréens, pas les anéantir avec des armes.

Le Président (*parle en chinois*) : Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a demandé à faire une nouvelle déclaration. Je lui donne maintenant la parole.

M. Song Kim (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je ne peux pas être d'accord avec l'observation que vient de faire la représentante des États-Unis, étant donné que les États-Unis mobilisent des moyens stratégiques tels que son porte-avions transportant des bombardiers nucléaires stratégiques B-52H et ses sous-marins nucléaires pour des manœuvres militaires conjointes. Ces moyens stratégiques n'ont pas de vocation défensive. Il s'agit de matériel militaire hautement offensif et spécialement conçu pour des frappes stratégiques. L'assaut stratégique que les États-Unis préparent sous couvert d'exercices militaires conjoints suppose en effet de braquer des armes contre la République populaire démocratique de Corée. Voilà notre problème. Si les États-Unis souhaitent réellement la paix et la stabilité par la diplomatie, ils doivent immédiatement mettre fin à tous les exercices militaires conjoints menés sous divers noms de code.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire quelques observations supplémentaires en ma qualité de représentant de la Chine.

La représentante des États-Unis vient de me citer dans sa deuxième déclaration. Malheureusement, cette citation n'est pas très exacte. Afin que la position de la Chine soit mieux et plus clairement comprise, je voudrais répéter certains de mes propos.

La sécurité de tous les pays est indivisible. Aucun pays ne peut rechercher sa sécurité absolue aux dépens de la sécurité des autres. Si la République populaire démocratique de Corée se sent constamment menacée et que ses préoccupations légitimes en matière de sécurité ne sont pas prises en compte, la péninsule ne pourra pas régler véritablement son dilemme en matière de sécurité.

C'est ce que j'ai dit tout à l'heure.

Je voudrais conclure en notant que les principaux acteurs et parties prenantes en ce qui concerne la

question de la péninsule coréenne sont ici aujourd'hui, à cette table. J'ai écouté attentivement leurs déclarations et je constate que leurs positions sont très éloignées les unes des autres, voire diamétralement opposées. Je pense que cela démontre une fois de plus l'importance de reprendre les contacts, de renforcer la confiance mutuelle et de dialoguer le plus tôt possible.

La Chine est prête à poursuivre ses efforts en ce sens, et nous espérons que toutes les parties et tous les acteurs concernés s'y emploieront également.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

La séance est levée à 11 h 50.